

Suite. — Voi le numéro du 25 décembre. VI

— Maintenant, dit Mlle Lysle, après quelques instants de silence, revenons au sujet qui nous occupait lorsqu'ils sont entrés.

Hélène attira à elle une petite table sur laquelle était un coffret qu'elle ouvrit, et d'où elle retira des bijoux qu'elle étala devant Morris.

— Voici, Georges, dit-elle, quelques bijoux que j'ai choisis pour votre future. Vous voudrez bien les lui offrir en mon nom, et lui demander d'accepter, avec eux, l'amitié de la plus ancienne amie de son fiancé.

La voix de Mlle Lysle s'éleva, en prononçant ces dernières paroles, en même qu'elle poussait le coffret du côté de Morris.

Celui-ci la regarda avec étonnement, et il se passa plusieurs secondes avant qu'il répondit :

— Je vous remercie, chère, Hélène, pour la généreuse pensée que vous avez eue; mais, Dieu merci! je n'ai plus de fiancée.

— Alus de fiancée! s'écria Hélène Lysle. — Comment? — Pourquoi?... Je pensais... On m'avait assuré positivement que vous étiez sur le point de vous marier avec une demoiselle Louise Brown, continua-t-elle, d'une voix tremblante, et en changeant subitement de couleur.

— Il est vrai qu'il a existé entre Louise Brown et moi un engagement de cette nature, répliqua Morris, d'un ton grave; mais tout a été rompu, d'un mutuel consentement.

Hélène Lysle fut si troublée qu'il lui fut impossible d'articuler une parole... Elle parvint cependant peu à peu à se remettre, et dit d'une voix à peine intelligible :

— Quelque querelle de jaloux, sans doute, et qui se raccommode.

— Jamais! Hélène... Jamais! s'écria Georges avec énergie.

— Oh! vous parlez ainsi parce que vous êtes sous l'empire de la colère; vous avez l'air très-malheureux, et vous devez l'être effectivement. Et Mlle Louise Brown, je suis sûre qu'en ce moment, elle a le cœur brisé de chagrin?

— Il est bien plus probable, au contraire, qu'elle est dans toute la joie de son âme de s'être débarrassée d'un engagement qui ne lui plaisait guère.

— Ne croyez pas cela, mon ami, répliqua Hélène. — Voyons, continua-t-elle, laissez-moi, Georges, — moi, votre vieille amie, rétablir la paix entre vous deux.

— Je ne le voudrais pas pour tout l'or du monde! s'écria Morris, avec impétuosité. Rien dans l'univers ne me ferait renouer une liaison dont je me félicite de n'avoir plus à m'occuper.

— Vous m'étonnez au-delà de toute expression! observa Mlle Lysle... Comment cela est-il arrivé? — J'espère que ce n'est pas vous, Georges, qui avez le premier repris votre parole? ajouta-t-elle, sans chercher à dissimuler l'intérêt qu'elle attachait à cet événement.

Non, répondit Georges; Mlle Brown, par sa conduite de ce matin, nous a évité, à elle et à moi, les conséquences d'une erreur qui aurait jamais ruiné son bonheur et le mien.

— Est-ce que vous lui avez donné quelque sujet de plainte?

— Aucun.

— Alors pourquoi votre mariage est-il rompu?

— Parce qu'elle ne m'aime pas le moins du monde.

— Et quand vous l'a-t-elle montré?

— Lorsqu'elle a vu que mon oncle

— Un grand nombre d'observatoires vont être fondés sur divers points de la France, tous dépendant les uns des autres ainsi que de l'observatoire de Paris. Les directeurs auront toute liberté pour agir et faire leurs observations; seulement, à des époques déterminées ils se réuniront en conseil et étudieront en commun les travaux exécutés par chacun d'eux.

LE MARIAGE DE L'EMPEREUR DE CHINE.

On écrit de Pékin le 16 octobre :

La cérémonie du mariage de l'empereur a eu lieu hier avec une grande solennité. Dès quatre heures de l'après-midi, tous les postes de police étaient doublés et les soldats des huit bannières se formaient en haie dans les rues où devaient passer l'impératrice. A huit heures, le passage était interdit aux voitures, et toutes les ruelles débouchant sur la voie que devait parcourir le cortège étaient masquées à leur issue par des tentures de soie bleue. Aux volets de chaque maison étaient accrochées deux lanternes rouges qui, jointes à celles que l'on avait placées au sommet de pieux plantés en terre le long de la chaussée centrale, éclairaient une ligne de factionnaires immobiles, habillés de vêtements écarlates bordés de blanc. Derrière cette haie s'élevaient et venaient des officiers, le sabre au côté.

Vers neuf heures, deux officiers passèrent au grand galop sur la chaussée, l'un d'eux tenait, dans un long étui de soie jaune, un bâton numéroté qu'il portait au poste le plus voisin comme premier avertissement de l'approche du cortège.

Ces avertissements, qui se transmettaient de poste en poste jusqu'au palais, s'étaient renouvelés trois fois; les cavaliers de tous rangs passaient de plus en plus fréquemment, allant dans la direction du palais, lorsqu'arrivèrent à cheval le prince Kona, Son Excellence Pap-Kiuni et leur suite; ils retournaient rendre compte à la cour de leur mission et rapporter le sceptre que leur avait confié l'empereur comme marque de leur délégation; les deux médiateurs ne précédaient l'impératrice que de quelques minutes.

Bientôt après arriva la musique impériale; elle marchait silencieuse et en masse compacte; les musiciens étaient vêtus d'une longue robe de couleur sombre parsemée de rosaces claires; ils étaient coiffés d'une sorte de toque surmontée d'une aigrette de plumes jaunes; derrière eux se pressaient sans ordre des centaines de porteurs en robes rouges à rosaces blanches; les uns portaient suspendues à de longues perches recourbées, des lanternes rondes décorées de dessins rouges; les autres portaient les attributs de l'impératrice et tous les objets faisant partie de son train officiel, parmi lesquels on distinguait trois immenses parasols à triples volants de soie jaune ornés de phénix brodés d'or, des brûle-parfums, des cassolettes, des bassins et des aiguères d'or, un sceptre d'or, deux grands étendards jaunes ornés d'un dragon et d'un phénix et une quantité de bannières de toutes sortes; des chevaux tenus en main et couverts de soie jaune suivaient tous ces attributs.

Après ces chevaux venaient un groupe nombreux d'officiers à pied, puis deux palanquins sur lesquels étaient portés le sceau et le livre d'investiture de l'impératrice. Ces palanquins étaient ouverts des quatre côtés, leur toit et leurs supports étaient garnis de satin jaune; une certaine de porteurs de lanternes les accompagnaient et les suivaient.

Enfin parut, absolument fermé, un palanquin de grande dimension orné de soie jaune avec des broderies d'or; seize porteurs y étaient employés; c'était le palanquin de l'impératrice; il était entouré d'une foule d'officiers à pied ou à cheval et de plus de cent cinquantes eunuques dont le long pardessus noir à plaque d'or laissait dépasser un bas de robe brodée.

Ensuite venaient huit cavaliers armés de lances ornées chacune d'une queue de léopard, et enfin derrière eux marchaient quatre ou cinq cents gardes du corps et grands de la cour, tous à cheval et en costume de cérémonie. Leurs serviteurs marchaient en deux longues files sur les bas côtés de la route.

Le cortège total pouvait former une

On peut s'affliger à bon droit, dit l'Echo du Nord, du stationnement de la population en France quand celle des contrées voisines augmente dans de notables proportions. Mais si tous les Français s'acquittaient aussi bien de leurs devoirs civiques et conjugaux que M. Henri R..., nous ne tarderions pas à notre tour de nous faire envier de nos voisins.

M. Henri R... est âgé de cinquante ans; il a épousé, à La Bassée, Mlle Augustine Boutry; si l'union fut féconde, jugez-en par ce fait: M. R... vient de faire à la mairie la déclaration de naissance de son vingt-quatrième enfant.

Voici une nouvelle invention dont parle la Liberté:

On essaie en ce moment, dans la banlieue de Paris, un nouveau système de locomotion dit: porteur universel. Ce porteur se compose de cadres de bois qui se placent bout à bout sur le sol et dont la face supérieure porte des rails: des sabots de fer permettent de relier ces échelles avec de simples chevilles. Le train qui circule se compose de trois ou quatre véhicules assez semblables à la voiture du tramway belge, seulement le premier de ces véhicules est à quatre roues et les autres ne possèdent qu'une seule roue. Un ouvrier peut installer de cette façon un kilomètre de rails dans sa journée. Ces rails, presque plats, font à peine saillie sur la chaussée. Depuis quelques années déjà le porteur universel fonctionne en Allemagne; il dessert même, nous assure-t-on, plusieurs de nos grandes distilleries du Nord.

Etat-Civil de Roubaix

NAISSANCES. 27 décembre. — Angèle Staes, rue de Lannoy. — Théophile Demeester, rue du Nord. — Maria Calonne, au Trichon. — Jeanne Mazure, rue Pélat. — Alfred Gabriel, rue de la Paix. — Alfred Toulemonde, rue du Chasseur. — Henri Plouy, rue Duflos. — Zoé Vandembroucke, rue de l'Alouette. — Henri Deruelle, rue Turgot. — Julie Deruelle, rue Turgot. — Auguste Leman, rue Saint Joseph.

DÉCÈS. 27 décembre. — Emile Desablins, 1 an, rue de l'Ommelet. — Sophie Noelin, 34 ans, cuisinière, à l'Hôpital.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille NOCLAIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle SOPHIE-ADRIENNE NOCLAIN, décédée à Roubaix le 27 décembre 1872, dans sa cinquante-quatrième année, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui seront célébrés le lundi 30 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. L'assemblée à l'Hôpital, rue de Blanche-maille.

1873: CARTES DE VISITE AGENDAS. — CALENDRIERS LITHOGRAPHIE-LIBRAIRIE ALFRED REBOUX Rue, Nain 1, ROUBAIX

Faits Divers — Le Courrier de France dit que le ministre de l'Instruction publique, ayant reçu

Monsieur le Rédacteur, Il y a quelques semaines, nous avons eu la bonne fortune d'assister à un concert que la commission du Cercle de la Concorde offrait à tous les membres du Cercle et à leurs familles. La salle était comble, trop petite même, mais personne ne s'en est plaint. On était heureux d'entendre de bonne musique, et d'applaudir ces jeunes gens qui faisaient les frais de la fête avec talent sans doute, mais aussi, mais surtout avec une délicatesse qu'on serait heureux de rencontrer toujours en France, cette terre classique du savoir-vivre.

Toutefois c'est moins la fête que les réflexions qu'elle nous suggéra que nous désirons vous raconter aujourd'hui. Le Cercle de la Concorde est composé en grande partie d'employés. Or, qu'est-ce qu'un employé? C'est exceptionnellement un riche étranger qui désire apprendre le commerce ou l'industrie; plus généralement c'est un fils de bourgeois ou de cultivateur du voisinage, parfois même c'est un fils d'ouvrier, et son père s'est imposé d'héroïques privations pour le faire instruire. Or, si l'on réfléchit que les jeunes gens sortent des écoles de 12 à 13 ans, ayant, si l'on veut, de sérieuses notions de grammaire et d'arithmétique, mais assurément des connaissances fort incomplètes en histoire, ce champ clos du mensonge et de la vérité, et même en instruction religieuse; si l'on ajoute qu'ils sont, plus encore qu'au temps d'Horace, rétifs aux avis, amoureux des plaisirs et du fruit défendu; si l'on observe que, le plus souvent, tout ce qu'ils lisent, tout ce qu'ils entendent fausse leur jugement sur tous les principes vitaux des sociétés. On ne devra pas s'étonner qu'il y en ait si peu qui se montrent sages dans leur conduite et dans leurs paroles. Et pourtant, il y a là un immense danger pour eux d'abord, et après eux pour le patron et l'ouvrier, c'est-à-dire pour tout le monde.

Qu'on le veuille ou non, à Roubaix, ce sont les employés qui sont les maîtres de la situation. Or, l'employé sait sa valeur et quelquefois l'exagère: il sent qu'il est la cheville ouvrière de la maison de commerce; il a des habitudes, des goûts, une éducation qui le rapprochent de son patron et lui font mieux sentir la distance qui le sépare. Dans cette disposition d'esprit, la moindre vivacité du patron à son égard le blesse au plus intime de l'âme, et sous ce rapport nous oserions recommander aux patrons de s'étudier à être affables avec leurs employés et leurs ouvriers; on peut être doux et ferme à la fois, et la douceur peut seule désarmer des haines que la morgue ou une parole un peu vive a trop souvent provoquées. Car si les employés sont aigris, remarquons-le bien, ils transmettront cette aigreur au cœur de l'ouvrier, toujours disposé suivant la pente générale du cœur humain, à croire le mal qu'on lui dit de son patron; de là le danger.

Donc, soyons affables avec nos employés, et attachons-nous par un intérêt précautionnaire raisonnable ceux dont le travail et la conduite nous satisfont. Mais faisons plus: occupons-nous des employés honnêtes, de ceux qui prennent pour règle de leur conduite les grands principes d'ordre, de religion et de morale; soutenez leurs associations, procurez-leur des livres, des conférences utiles sur le commerce, l'industrie et l'histoire; enfin, pour occuper nos emplois vacants, prenons-les de préférence à ceux qui, par leurs discours comme par leurs actes, prouvent qu'ils sont étrangers à toute notion du juste et du bien. C'est le moyen le plus sûr de nous défendre contre le flot montant du radicalisme que nous avons la naïveté de payer, et qui n'en menace pas moins de tout nous prendre.

Agréez, monsieur, le Rédacteur, l'expression de ma considération. UN PATRON.

Le Cercle de la Concorde donnera, dimanche 29, à ses membres honoraires, une soirée musicale suivie d'une séance de prestidigitation par M. Edmond, professeur de Paris.

res. — Cinquante exemplaires (franco par la poste) 20 fr. N. B. — On peut acquitter le prix d'un exemplaire en timbres-poste. DE SAINT-CHERON.

P.-S. — Une partie de députés de la droite se sont rendus à Versailles pour empêcher la première sous-commission des Trente de se déplacer pour aller conférer avec M. Thiers.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Exposition universelle de Vienne 1872. Voici la teneur de la loi relative à la protection des objets envoyés à l'exposition de Vienne:

Art. 1^{er}. Tous les indigènes et tous les étrangers qui enverront à l'exposition de 1873 un objet pouvant obtenir, selon les décisions de la loi du 15 août 1852, 7 décembre 1858, soit un privilège, soit l'enregistrement d'une marque de commerce, ont droit à un certificat spécial, qui leur sera délivré par le directeur général de l'exposition universelle. Ces certificats doivent être réclamés avant l'ouverture de l'exposition ou avant l'arrivée à Vienne des objets auxquels ils ont trait; ces derniers doivent être décrits aussi exactement que possible par les exposants qui sont invités à joindre à la lettre réclamant le certificat, deux exemplaires de cette description, ainsi que deux plans ou dessins, et deux exemplaires de la marque de commerce, ou deux modèles.

Chacune de ces descriptions, accompagnée d'un plan ou d'un dessin, ainsi que d'un échantillon ou d'une marque de commerce, doit être envoyée dans une enveloppe particulière.

Art. 2. Ce certificat sera délivré gratuitement par le directeur général de l'exposition après avoir été contresigné par une autorité désignée à cet effet par le ministre du pays de la couronne de Hongrie, et assurera à son porteur, depuis le jour de l'entrée de l'objet dans l'emplacement de l'exposition jusqu'au 31 décembre 1873, les mêmes droits que lui garantirait un privilège ou l'enregistrement d'une marque, d'un échantillon ou d'un modèle. Le porteur de ce certificat peut demander aux autorités compétentes de lui accorder un privilège pour le même objet, dans les mêmes dispositions de la loi mentionnée dans l'article 1^{er}.

Art. 3. Aucune réclamation ou plainte n'est admise en cas de refus d'un certificat. Si la légalité d'un certificat délivré était contestée, les autorités compétentes décideraient selon les lois existantes.

Art. 4. Un registre sera tenu par les soins du directeur général de l'exposition, relativement aux demandes et à la distribution de certificats. Un exemplaire de ce registre sera remis au ministère du commerce, l'autre au ministère hongrois pour l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Art. 5. Les certificats délivrés seront publiés dans la feuille officielle autrichienne et hongroise. Chacun sera libre de prendre connaissance du registre concernant les certificats. Les descriptions, plans et modèles qui les accompagnent, seront tenus secrets, si les intéressés le demandent.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

La maire de la ville de Roubaix vient de recevoir de M. le régisseur du service municipal des eaux un avis le prévenant qu'une fuite survenue dans la conduite, non loin de l'usine de Bousbecque, suspendra probablement la distribution de l'eau cette après-midi.

Roubaix, 28 décembre 1872.